



Médiateur de la consommation

Référencée par la CECMC le 5 juillet 2018

PROFESSIONNEL ADHÉRENT

Règlement amiable des litiges

Dans le cadre d'une réclamation amiable préalable et non satisfaisante, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur de la Consommation.

Le médiateur peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org

ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE
12 Square Desnouettes - 75015 PARIS